



PREAVIS MUNICIPAL No 15-06

Sainte-Croix, le 7 mai 2015

Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Demande d'un crédit pour la construction du bâtiment à la Rue des Métiers 3 en faveur du Centre professionnel du Nord Vaudois, de l'Association des "Trolls en Tablier bleu " et de l'Entente scolaire de Baulmes, Bullet, Mauborget, Sainte-Croix et Vuiteboeuf.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande de crédit destiné à la construction d'un bâtiment en faveur du Centre professionnel du Nord Vaudois (ci-après CPNV), de l'Association des "Trolls en Tablier bleu " (ci-après les Trolls) et de l'Entente scolaire des Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Sainte-Croix et Vuiteboeuf.

Pour rappel, le Conseil communal a déjà accordé un crédit de Chf 236'000.00 pour l'attribution d'un mandat d'architecte 1^{ère} phase, selon le préavis no 904-12¹.

Le projet initial présenté en 2012 a vu des modifications être apportées. En effet, l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), une augmentation du nombre d'élèves à Sainte-Croix ainsi qu'une nouvelle organisation avec l'accueil d'élèves en provenance des Communes de Baulmes et de Vuiteboeuf ont provoqué une augmentation des besoins en salles de classe et de dégagement pour le secondaire. Six nouvelles classes, ont été intégrées au projet afin de répondre à ces demandes.

Le nouveau bâtiment passe d'une surface de 2'400 m² à une nouvelle surface de 3'440 m² avec les répartitions suivantes : 1'915 m² pour le CPNV, 635 m² pour les Trolls et 640 m² pour l'école, le solde de 250 m² étant réparti pour les locaux de dégagement (couloirs, cage d'escaliers, etc.). Le nouveau coût de la construction est devisé à Chf 8.4 millions selon devis général après réception des soumissions.

¹ http://www.sainte-croix.ch/images/files/preavis/preavis_904_12.pdf

Préambule

CPNV

Actuellement le CPNV, pour la formation des médiaticiens, loue des locaux à l'Avenue des Alpes. Dans une volonté de centraliser les locaux et de rationaliser le fonctionnement du CPNV sur le site de Sainte-Croix, l'emplacement de la Rue des Métiers est apparu comme une solution évidente afin de réaliser des infrastructures appropriées. Des tractations ont été engagées avec le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) et la Cheffe du Département a donné son accord pour un transfert des activités de la section médiamatique à la Rue des Métiers.

Le maintien des activités du centre est d'une très grande importance pour notre Commune, tant au niveau de l'économie locale que de la visibilité. Voici quelques chiffres de l'impact actuel du CPNV dans notre région :

- 449 personnes en formation et 84 collaborateurs
- environ 2.9 millions de dépenses annuelles effectuées par les personnes du CPNV
- environ 4.1 millions de dépenses annuelles effectuées par le CPNV (commandes, locations, masse salariale du personnel résident dans la région)

Nous pouvons ajouter l'apport indirect du CPNV pour le renforcement des transports publics et du train en particulier.

Trolls en tabliers bleu

Plusieurs études pour la mise à disposition de locaux pour la garderie ainsi que pour les enfants fréquentant l'unité d'accueil pour écoliers (ci-après UAPE) ont été réalisées avec des projets de réaffectation d'un bâtiment industriel ou la construction neuve. Une commission composée de la direction des Trolls et de représentants politiques des trois communes du Balcon du Jura a opté pour une nouvelle construction afin de maximiser l'optimisation du fonctionnement des activités. Le regroupement permet de limiter l'investissement en partageant certains coûts tout en gardant son autonomie avec des locaux bien distincts. Le nombre de places prévues est de 24 pour la garderie et 36 pour l'UAPE et six pour la nurserie. La surface à disposition actuellement, à savoir 267 m², passera à 635 m². Les locaux permettront une extension du nombre de places en fonction du besoin de la population dans le futur. Les nouveaux locaux seront adaptés aux normes en vigueur actuellement et seront beaucoup plus fonctionnels tant au niveau des enfants, des collaborateurs que des familles. La nurserie vient compléter l'offre et qui devrait être très appréciée des familles de Sainte-Croix. Le déménagement de ces entités va libérer des locaux au collège de la gare, ceci permettra une réflexion pour l'attribution des surfaces avec les demandes en cours de l'infirmière scolaire et du Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS).

Etablissements scolaires de Sainte-Croix et environs

Dans le courant du printemps 2013, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGEO) prend la décision d'enclasser tous les élèves du secondaire de Baulmes et de Vuiteboeuf à Sainte-Croix, ce qui représente environ 65 élèves dont l'arrivée est répartie sur trois ans. L'introduction de la LEO exige des communes un nombre plus important de locaux pour le secondaire. La Municipalité prend la décision de prévoir ces nouvelles salles dans le nouveau bâtiment prévu à la Rue des Métiers. Ceci permet de conforter l'idée d'un "campus" local et permet des synergies importantes pour la réalisation de ce nouvel immeuble. L'Entente scolaire des Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Sainte-Croix et Vuiteboeuf vient confirmer cette vision avec l'acceptation de ces nouvelles infrastructures indiquée dans l'annexe deux chiffre 5 de l'entente. Pour rappel, le Conseil communal a approuvé la nouvelle entente dans sa séance du 23 juin 2014, préavis no 941-14².

² http://www.sainte-croix.ch/images/files/preavis/preavis_941_14.pdf

Pour la Municipalité, il est évident que ce projet est pertinent tenant compte des synergies apportées, des économies réalisées et de l'idée novatrice d'un regroupement de ces activités sous le même toit.

Description du projet

Choix du terrain et de l'implantation

Le terrain retenu pour l'implantation de ce nouveau bâtiment se situe à la rue des Métiers, sur la parcelle communale n° RF 702 (actuellement place de sport de la salle de gym du collège de la Poste).



Suite à un inventaire, par la Municipalité, des sites potentiels pouvant accueillir ce bâtiment, le choix s'est porté sur ce bien-fonds pour les raisons suivantes :

- Maître du foncier
- Parcelle légalisée en zone de construction d'utilité publique selon notre Plan général d'affectation (ci-après : PGA) légalisé en 1993
- Bien-fonds équipé des principaux réseaux d'énergies et d'assainissements
- Situation centrale et proche de la gare
- Proximité et interaction des filières du CPNV
- Réunion sur des locaux communs des enfants fréquentant la garderie et l'UAPE
- Les nouvelles classes de l'école obligatoire seront proches du collège de la Poste

Toutefois les règles de construction, pour la zone en question, de notre réglementation communale ne permettent pas une publication de mise à l'enquête publique sans dérogation.

En effet, notre réglementation fixe, en particulier, une longueur maximale de façade de 25 mètres et une largeur de 16 mètres ainsi que des distances aux limites d'au moins 8 mètres.

Dès lors, la Municipalité a pris contact avec l'ensemble des voisins directs à la construction dans le but de présenter le projet dans sa volumétrie et son implantation. Suivirent des discussions et petites modifications qui ont abouti sur des conventions avec les propriétaires voisins directs à la construction.

Parallèlement à cette démarche, une étude de constitution de Plan partiel d'affectation (ci-après : PPA) a été entreprise sur le secteur « Conversion » (préavis n° 930-13³). Idéalement placé, dans le périmètre de centre, cette procédure a pour objectif de permettre la création de nouveaux logements tout en gardant une mixité d'activités artisanales et de bâtiments ainsi que la mise en conformité du bâtiment cité en titre.

Création de la commission de construction

Afin d'accompagner la Municipalité dans ce processus d'étude et de suivi, une commission de construction a été mise en place en automne 2013. Elle regroupe les personnes suivantes :

Pour les futurs locataires/utilisateurs

- Les Trolls en Tablier Bleu : Mme Evelyne Jelk, Directrice
- Ecole : M. Jean-Michel Cattilaz puis M. Fabian Zadory, Directeur et M. Paul-André Joseph, Doyen
- CPNV : M. Yves Neuenschwander, Directeur et M. Eric De Mural, Chef de projet auprès du SIPAL

Pour les propriétaires

- Commune de Sainte-Croix : M. José Gonzalez, Municipal, M. Cédric Roten, Municipal, M. Michel Staffoni puis M. Stéphane Champod, Secrétaire Municipal et M. Jean-François Gander, Chef du service Urbanisme et Bâtiments
- Architecte en charge du dossier : M. Philippe Gueissaz

Description de l'ouvrage

Situation et concept architectural :

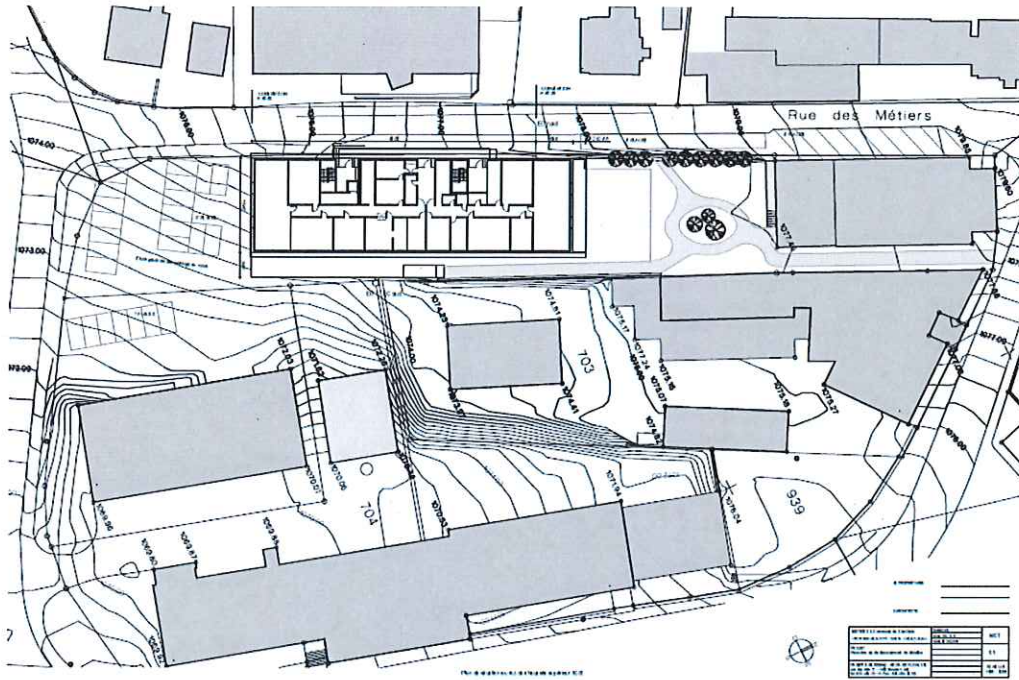
D'une longueur d'env. 52 mètres et large d'env. 15.50 mètres, le bâtiment projeté comprend 6 niveaux dont un semi-enterré et un dans les combles.

Trois entrées sur la rue des Métiers et une sur la « Conversion » desservent de manière indépendante les trois activités du programme : les 17 classes du CPNV, les 6 classes de l'école secondaire et l'UAPE-garderie, ainsi que leurs locaux annexes : bureaux des maîtres, locaux de réunion, sanitaires et locaux d'exploitation.

Deux cages d'escalier, dont une avec ascenseur, permettent depuis les entrées la distribution distincte des activités de l'école secondaire de celles du CPNV. L'UAPE et la garderie occupent le rez-de-chaussée sur la rue des Métiers afin de bénéficier des prolongements extérieurs de plain-pied sur une terrasse et l'ancien terrain de sport.

Un couloir central donne accès à tous les locaux d'un étage, il est éclairé naturellement à ses extrémités.

³ http://www.sainte-croix.ch/images/files/preavis/preavis_930_13.pdf



Structure porteuse, toiture et façades :

La structure porteuse des dalles en béton armé est limitée aux murs de façades et à un mur de refend central, avec les cages d'escalier qui assurent le contreventement de l'ensemble. Cette structure est en béton et partiellement pour le refend, en maçonnerie de brique terre-cuite. L'ensemble des autres cloisonnements non porteurs est en construction à ossature, ce qui autorise une flexibilité de transformation dans le temps.

La structure de la toiture, ainsi que des façades sud et nord, est une charpente en bois avec isolation thermique incorporée. Le revêtement de la toiture et de ces deux façades est un placage métallique à double agrafe.

Les façades sont revêtues d'une isolation périphérique crépie.

Par le gris du crépi de façade retenu, le blanc des larges embrasures et des fenêtres et le gris métallisé de la ferblanterie, le bâtiment reprend les couleurs extérieures de celui de la conversion et de celui de la polymécanique, cherchant ainsi une intégration à son contexte.

Les fenêtres sont en bois métal à triple vitrage avec système de ventilation naturelle au haut des cadres.



Concept énergétique :

La production de chaleur sera fournie par le réseau de chauffage à distance (ci-après : CAD). Ce raccordement répond à la Loi vaudoise sur l'Energie (ci-après : LVLEne⁴), qui demande que 30% des besoins en eau chaude sanitaire des nouvelles constructions doivent être couverts par une source renouvelable. Cette énergie dispense la pose de panneaux solaires thermiques.

Le chauffage se fait par radiateurs à vanne thermostatique sauf pour la garderie qui aura une distribution par un chauffage au sol.

Afin de satisfaire à la LVLEne qui demande que 20% des besoins en électricité des nouvelles constructions doivent être couverts par une source renouvelable produite sur site, la façade sud et le pan sud de la toiture sont partiellement recouverts de 120 m² de panneaux photovoltaïques.

Une variante afin d'obtenir le label "Minergie" a été étudiée. Le surcoût de cette labellisation a été devisé à Chf 820'000.- soit environ 10% du coût total de la construction. La ventilation double flux pose des problèmes de régulation lors d'ouvertures de fenêtre, chose que les utilisateurs souhaitent. La Municipalité a estimé que ce montant était trop important en relation avec les avantages obtenus.

Le bâtiment projeté répond aux normes énergétiques en vigueur conformément à la LVLEne, exigeante en la matière.

Aménagement intérieur :

Les portes extérieures et coupe-feu des escaliers sont en serrurerie et les portes intérieures en menuiserie.

Le revêtement des sols intérieurs est pour les classes et leur distribution un feutre aiguilleté pour atteindre un confort acoustique qui est encore amélioré par la pose de panneaux absorbants au plafond. Pour la Garderie UAPE, c'est un sol en linoléum qui est proposé.

La ventilation des locaux est limitée à celle des locaux sanitaires sauf la garderie et l'UAPE qui bénéficie d'une ventilation à double-flux.

L'allumage et l'extinction de l'éclairage dans les salles de classes ainsi qu'à l'UAPE sont produits par bouton poussoir. Dans les couloirs et les toilettes, des détecteurs de mouvement ont été prévus. Des luminaires à basse consommation et à longue durée de vie ont été choisis.

Un réseau informatique de fibre optique équipera de manière séparée l'UAPE, le CPNV et l'école, des prises informatiques sont prévues sur l'ensemble du bâtiment.

Aménagement extérieur :

Une partie des aménagements extérieurs est prévue dans le présent préavis, à savoir la terrasse sud pour les utilisateurs de la garderie, la rampe d'escalier et son couvert ainsi que les remises en état des différentes surfaces (gazon et bitume) suite au chantier.

4

http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.fo.pdf?docId=5500&docType=LOI&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJM=true&outformat=pdf

Les infrastructures liées à la construction du bâtiment Métiers 3 vous seront présentées ultérieurement par un préavis et portera, entre autres, sur les aménagements extérieurs du préau, des cheminements piétonniers, des places de parc ainsi que l'aspect de la mobilité sur la rue des Métiers. Concernant le parcage, le nouveau parking du Platon offrira des places complémentaires. Un concept de stationnement au centre ville est actuellement à l'étude.

Mise à l'enquête publique

La publication de l'enquête publique s'est déroulée du 5 juillet au 3 août 2014 dont le résultat a découlé sur 2 courriers d'oppositions. Après la séance de conciliation, un des deux opposants retira son opposition tandis que le deuxième la maintenait. La Municipalité, lors de sa séance du 8 septembre 2014, a levé l'opposition et délivré le permis de construire. L'opposant a fait valoir son droit de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (ci-après : CDAP) dans le délai légal.

En date du 9 décembre 2014, la CDAP a rendu son arrêt stipulant que le recourant n'avait pas qualité pour agir, en particulier du fait qu'il est domicilié à environ 800 m de la parcelle litigieuse, et que le recours est déclaré irrecevable. Cette décision n'ayant pas fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Fédéral, le permis de construire est donc entré en force fin janvier 2015.

Programme des locaux, surfaces

Garderie, UAPE

Local	Surf m²	Nb	Remarques
Entrée	18	1	
Local poussettes	9	1	
Administration	33	1	Inclus partie colloques 19m ²
Salle repas, bricolage	82-85	2	Inclus cuisine 12m ²
Salle grands	35	2	Avec lavabo-rigole
Salle trotteurs	26	1	Avec coin à langer
Nurserie	34	1	Inclus salle sieste 11 m ² et coin à langer + biberons
Vestiaires	15-20	2	Avec casiers
Réduit-nettoyage	14-16	2	1 x avec vidoir
Salle mouvement	36	1	
Salle bricolage	18	1	Avec lavabo-rigole
Salle calme	35	1	
Vestiaire personnel	6	1	12 casiers
WC personnel		1	1 lavabo, 1 WC
Buanderie	3	1	Lave-linge et sèche-linge
Sanitaires grands et petits	16-13	2	5 WC grands, 3 WC petits, lavabo-rigole, 1 coin à langer et douche
Réduit	14	1	
Espace jardin extérieur	96	1	
Préau couvert	33	1	

Cycle secondaire

Local	Surf m²	Nb	Remarques
Entrée	16	1	
Salle de classe	74	6	Equipement standard selon directives du Canton de Vaud
WC filles		2	1 lavabo, 2 WC
WC garçons		2	1 lavabo, 2 urinoirs, 1 WC
WC maîtres		4	Partagé avec CPNV, 1
Handicapés			Lavabo, 1 WC

Locaux CPNV (Centre professionnel du nord vaudois)

Local	Surf m²	Nb	Remarques
Entrée	25	1	Ecran plat et fontaine à eau
Entrée inf.	40	1	Fontaine
Couvert ext.	88	1	Avec banc béton, l.tot. 144ml.
Déchetterie	5.5	1	Avec poubelles et poubelles de tri
Stock	10	1	
Locaux techniques	26-13	2	Un pour électricité et pour CVS
Local nettoyage	26	1	Utilisé par CPNV et Commune avec un vidoir
Salle pratique	138	1	Mac, vidéo et son
Salle de théorie	60	4	Inclus 1 x salle pratique PAO 3D
Salle de théorie	61	3	
Salle de théorie	74	3	Inclus 1 x salle informatique
Salle de théorie	76	6	
WC filles rez inf.		1	1 lavabo, 1 WC
WC garçons rez inf.		1	1 lavabo, 1 WC, 2 urinoirs
WC filles étages		2	2 lavabos, 3 WC
WC garçons étages		2	2 lavabos, 2 WC, 2 urinoirs
Salle des maîtres	24	3	1 par niveau sauf combles (6 postes de travail par salle)
Bureau principal et doyen	13	2	
Local serveurs	8	4	1 par niveau (+20 m ² local réseau uniquement dans les combles)
Salle de pause élèves	27	1	Machine à café, fontaine, distributeur
Salle de pause maîtres	27	1	Photocopieuse, imprimante, casiers
Salle de réunion	41	1	
Local technique 1	81	1	Monobloc 1, onduleurs panneaux photovoltaïques
Local technique 2	18	1	Monobloc 2
Stockage combles	19	1	
WC maîtres, handicapés			Voir programme cycle secondaire

Planning

Vous trouverez ci-dessous les principales dates pour la planification de la réalisation du bâtiment. La date de remise des locaux est fixée pour le mois de mai 2017.

Objet	Du	Au
Préavis 904-12 « Demande de crédit pour projet » (1 ^{ère} phase)	25 juin 2012	
Appel d'offres d'honoraires architectes (1 ^{ère} phase)	Novembre 2012	Décembre 2012
Elaboration du projet et mise en soumissions (1 ^{ère} phase)	Janvier 2013	Avril 2015
Mise à l'enquête publique du projet	Juillet 2014	
Adjudication des travaux, sous réserve de l'octroi du crédit d'ouvrage par le Conseil communal	Mai 2015	
Appel d'offres d'honoraires architectes (2 ^{ème} phase)	Mai 2015	Juin 2015
Adjudication mandat d'architecte (2 ^{ème} phase)	Juillet 2015	
Elaboration des plans d'exécution définitifs	Juillet 2015	Octobre 2015
Phases préparatoires au chantier	Septembre 2015	Octobre 2015
Chantier	Mars 2016	Mai 2017
Réception de l'ouvrage	Mai 2017	
Equipements locaux, mobilier	Juin 2017	
Phase finale, décomptes et travaux de garantie	Juin 2017	Août 2017
Exploitation du bâtiment	Août 2017	

Coût de réalisation

Selon le devis général établi après entrée des soumissions par le Bureau d'architecte Philippe Gueissaz mandaté pour ce travail, les coûts sont répartis comme suit :

Philippe Gueissaz Architecte EPFL FAS SIA - 11, Rue des Arts 1450 Ste-Croix - tél: 024 454 23 12				
DEVIS GENERAL POUR PREAVIS COMMUNAL, BASE SOUMISSIONS RENTREES "Métiers 3" 07.05.2015				
CFC 0	Terrain			
CFC 1	Travaux préparatoires			169'400.00
11	Déblaiement, préparation du terrain		32'400.00	
15a	Adaptation du réseau de conduites		27'000.00	
15b	Adaptation CAD		110'000.00	
CFC 2	Bâtiment			7'025'300.00
21	Gros-œuvre 1		2'015'000.00	
	Maçonnerie			
	Charpente			
22	Gros-œuvre 2		1'375'400.00	
	Fenêtres			
	Ferblanterie - couverture			
	Isolation périphérique crêpie			
	Etanchéité des toitures plates			
23	Installations électriques		559'000.00	
24	Chauffage		209'300.00	
24	Ventilation		221'200.00	
25	Installations sanitaires		323'000.00	
	Installations sanitaires			
	Agencement cuisine			
26	Ascenseur		44'400.00	
27	Aménagements intérieurs 1		455'000.00	
	Cloisons, menuiseries			
28	Aménagements intérieurs 2		931'000.00	
	Revêtements de sol, peinture, nettoyage			
29	Honoraires		892'000.00	
	Architecte, ingénieurs, géomètre			
CFC 3	Equipements d'exploitation			324'000.00
358	Agencements garderie		200'000.00	
383	Faux-plafonds acoustiques et feu		124'000.00	
CFC 4	Aménagements extérieurs			100'000.00
421	Abords du bâtiment		100'000.00	
CFC 5	Frais secondaires et comptes d'attente			878'500.00
51	Autorisations taxes		137'500.00	
52	Frais de reproduction		51'000.00	
53	Assurances		20'000.00	
54	Financement, intérêts		200'000.00	
58	Réserve, divers et imprévus		470'000.00	
CFC 9	Mobilier			300'000.00
	Mobilier scolaire - 6 classes	estimation	300'000.00	
Totaux				8'797'200.00

Dans le poste "Travaux préparatoires adaptation CAD" est prévu la déviation de la conduite de chauffage à distance communal qui a été estimé à Chf 110'000.--.

Le montant total du devis général comprend également le crédit qui a été octroyé par le préavis no 904-12 de Chf 236'000.-- pour le mandat d'architecte 1^{ère} phase. Il faut donc déduire ce montant du crédit demandé par le présent préavis.

L'agencement et l'équipement pour les Trolls en tablier bleu sont prévus dans le devis général. L'association est à la recherche de financement externe pour l'amélioration du mobilier et autres installations. Concernant le CPNV, le mobilier est à sa charge ainsi qu'une partie des branchements informatiques.

Les frais d'équipement des classes d'écoles sont prévus dans ce préavis pour un montant de Chf 300'000. L'entente prendra en charge ces frais par un amortissement sur une période de 10 ans.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation liées à ce nouveau bâtiment comprennent la conciergerie, le chauffage, les taxes d'épuration, l'entretien et les assurances. Basées sur l'exploitation de nos bâtiments actuels, elles sont estimées à Chf 253'300.-- annuellement.

Charges financières

Le financement de l'amortissement (sur 30 ans) et des intérêts (2,5 %) de l'investissement représente un montant de Chf 420'500.-- par annuité constante.

Les charges totales du bâtiment sont ainsi de l'ordre de **Chf 673'800.--**.

Recettes des locations

Un bail à loyer sera établi avec le Centre professionnel du Nord Vaudois avec une location Chf 355'100.--, selon un accord passé antérieurement.

L'entente scolaire réglera la location déterminée selon les termes de la convention et d'un amortissement sur 10 ans pour l'aménagement des classes. La location à charge de l'entente représente Chf 135'200.--.

La location des locaux de la Garderie et de l'UAPE – avec les frais de conciergerie spécifiques - sera adaptée pour être portée à Chf 139'500.-- (actuellement Chf 68'300.--).

Ainsi, les recettes prévisibles pour ce bâtiment sont évaluées à **Chf 629'800.--**.

Charges pour la Commune de Sainte-Croix

La Commune de Sainte-Croix assume la différence entre les charges et recettes prévues soit un montant de Chf 44'000.-- à quoi s'ajoute sa part sur les frais scolaires (env. 60 %) et de la garderie (env. 85%). Le montant total représente **Chf 185'600.--**, somme nécessaire pour adapter les infrastructures scolaires et d'accueil de la petite enfance ainsi que d'offrir des conditions idéales au CPNV.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la construction du bâtiment Métiers 3;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 8'561'200.--**. Le compte 9143.15.06 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le nouveau compte 352.3311 sur une période maximum de 30 ans, la première fois au budget 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégués municipaux : M. José Gonzalez et M. Cédric Roten, Municipaux